

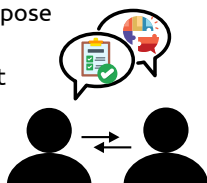
## 1 - Principe de non-discrimination

La discrimination : C'est rejeter quelqu'un qui est différent. C'est interdit. Je dois être respecté comme je suis.



## 2 - Droit à la prise en charge ou à un accompagnement adapté

L'établissement me propose un accompagnement adapté à mes besoins et mes souhaits.



## 3 - Droit à l'information

L'établissement me donne le livret d'accueil et me l'explique. Je suis informé de mes droits.



## 4 - Droit de choisir

Je décide pour moi-même et on m'explique bien avant de faire mon choix.

Je peux me faire aider par :

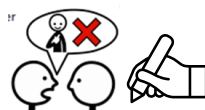
- mes parents
- mon tuteur / curateur
- par une autre personne.



## 5 - Droit au changement / renonciation

Je peux demander à :

- changer mon accompagnement
- arrêter mon accompagnement par écrit



# CHARTRE des droits et libertés de la personne accueillie



MartiniqueAutisme  
Être unique comme tout le monde

## 7 - Droit à la protection

L'établissement respecte la loi et garde le secret sur mes informations personnelles. L'établissement assure ma protection et ma sécurité.



## 6 - Droit au respect des liens familiaux



Si la justice l'autorise, je peux :

- voir ou téléphoner à ma famille
- être accompagné pour voir ma famille
- inviter ma famille dans l'établissement

## 8 - Droit à l'autonomie

J'ai le droit, dans le respect des règles :  
- d'entrer et sortir de l'établissement



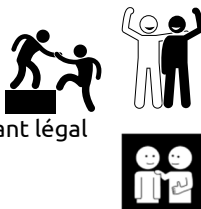
- de faire ce que je veux avec mes affaires et mon argent



## 9 - Principe de prévention et de soutien

Mon accompagnement doit me permettre de me sentir bien.

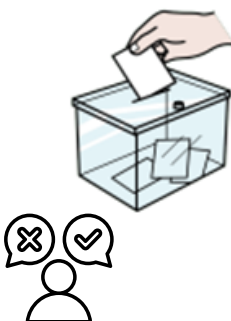
Si je le souhaite, l'établissement aide ma famille ou mon représentant légal à participer à mon accompagnement.



## 10 - Droits civiques

J'ai le droit d'exercer mes droits civiques

- aller voter
- avoir une opinion

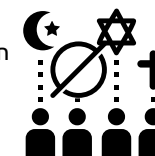


## 11 - Droit à la pratique religieuse

Je peux choisir ma religion  
Je peux ne pas avoir de religion

Je peux pratiquer ma religion dans le respect des autres

Je dois respecter les autres religions



## 12 - Droit à la dignité et à l'intimité

Je dois être respecté comme je suis. Les personnes doivent respecter :  
- mon corps - mes sentiments - ma vie privée.

